Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 035-213500887-20260407-2026_12_R-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
1 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 7 avril à 19 heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. LISEMBART Laurent, Maire.

Présents : Laurent LISEMBART, Nathalie PERRIN, Hubert MINNITI, Jacqueline CHEVILLON, Franck HARDY, Françoise PARRIAUX, Jean-Michel DESMONS, Anne-Sophie BUDOC, Philippe BOURRE, Solange PIEL, Jean-Yves DUCLOS, Yvon DANTEC, Alain PRIGENT, Nelly DELAUNAY, Vincent CALLETTE, François CANCOUET, ARNAUD Stéphanie, Mickaël PRODHOMME, Claire DESLANDES, Ismehen KHELIF, Élodie BONENFANT-THEBAULT, Charlotte LE GUIRRIEC, Antoine FOURNEL, Paul LEDUCQ, Marie-Laure CURMI, Cécile GARNIER et Yves-Marie GEFFROY.

Secrétaire de séance : Solange PIEL

Excusé : Élodie BONENFANT-THÉBAULT (pouvoir à Yvon DANTEC)
Nombre de conseillers : en exercice : 27 - présents : 26 - votants : 27.

2026 - 12 - AVRIL - INDEMNITES DES ELUS

Rectificatif

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Considérant que le code susvisé fixe des taux plafonds et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées aux Adjoints et éventuellement aux Conseillers Municipaux, les indemnités suivantes sont proposées :

Valeur indice brut 1027 au 1er janvier 2026 : 49 326.26 €.

Fonctions	Taux maximal (en % de l'IB 1027)	Montants Maximum	Pourcentage proposé	Indemnité Brute Proposée	Nombre	Totaux
Maire	58.30%	2396.43€	56%	2 301,89€	1	2 301.89€
8 Adjoints	23.32%	958.57 € par adjoint	18.25%	750.17€	8	6 001.36€
Conseillers Municipaux Délégués	Pas fixé	Compris dans le total Maire + Adjoints	6% max	246.63€	7	1 726.42€
Total des indemnités brutes Mensuelles max		**10 064.99 €**	**Total des indemnités brutes mensuelles**		**16**	**10 029.67 €**

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 035-213500887-20260407-2026_12_R-DE

Considérant que Monsieur le Maire renonce à percevoir le taux maximal de droit,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- **FIXE** le montant des indemnités du Conseil Municipal dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, comme suit :

Fonctions	Montants Maximum	Pourcentage voté	Indemnité Brute Proposée
Maire	2396.43€	**56%**	2 301,89€
8 Adjoints	958.57 € par adjoint	**18.25%**	750.17€ à chacun
Conseillers Municipaux Délégués	Compris dans le total Maire + Adjoints	**6% max**	246.63€ à chacun

- **PRECISE** que ces indemnités seront payées mensuellement et qu'elles seront valorisées sur les mêmes bases que les traitements de la fonction publique.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Le Maire

MAIRIE DE CORPS NUDS (35150)

Laurent LISEMBART